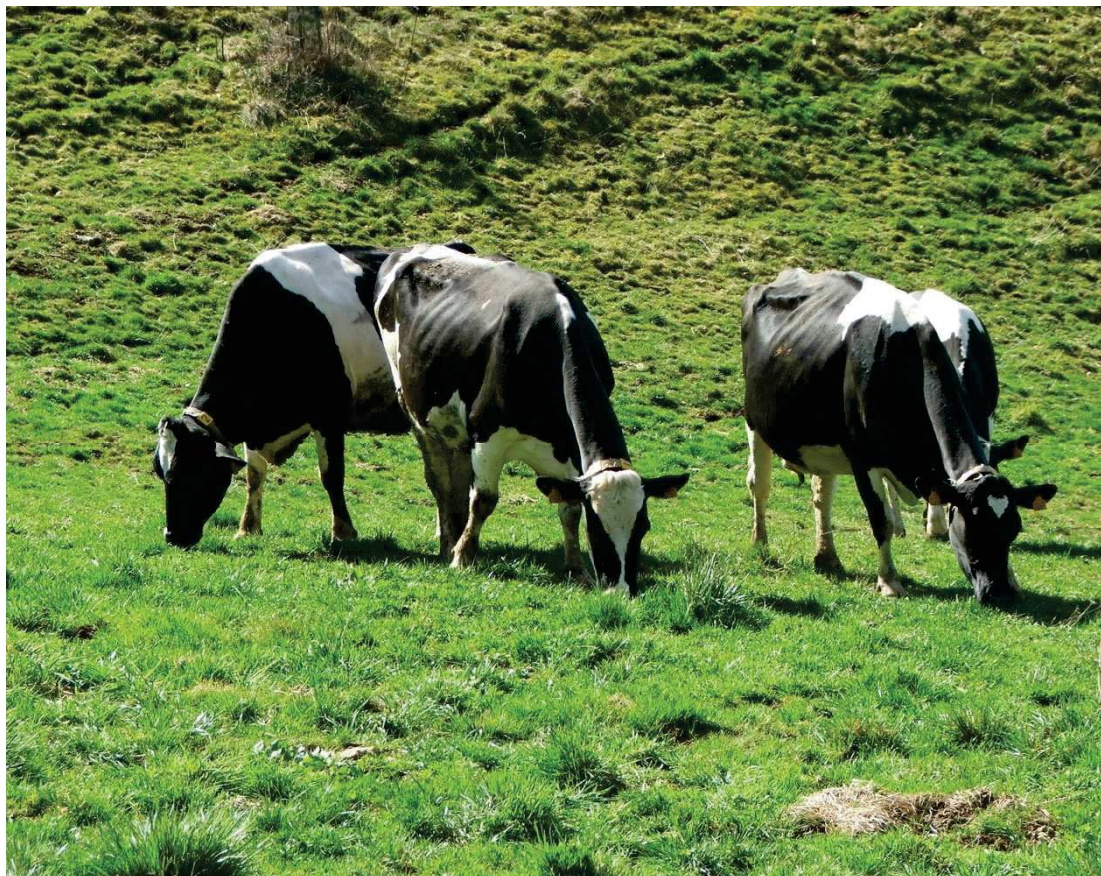




Aveyron, Cantal,
Haute-Garonne,
Haute-Loire, Lot,
Lozère, Puy de
Dôme, Tarn



Systèmes bovins laitiers des zones de montagnes et piémonts du Sud du Massif central

(CAS-TYPES EN CONJONCTURE 2022)

ONT CONTRIBUÉ À CE DOSSIER

Rédaction :

Jean Christophe VIDAL (Chambre d'agriculture de l'Aveyron),
Yann BOUCHARD, Estelle DELARUE, Françoise MONSALLIER
(Chambre d'agriculture du Cantal), Richard GOURMANEL
(Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne), Claude ROCHE
(Chambre d'agriculture de la Haute-Loire), Thierry GAYRAL
(Chambre d'agriculture du Lot), Emilie BOUCHARIN
(Chambre d'agriculture de la Lozère), Jean-Louis BALME
(Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie, Justine
PERRET et Jean-Baptiste AUGER (Chambre d'agriculture du
Puy de Dôme), Alexis GANGNERON (Chambre d'Agriculture
du Tarn), Yannick PECHUZAL (Institut de l'Elevage).

Maquette :

Corinne Maigret (Institut de l'Elevage)

Crédit photo :

Chambre d'agriculture du Cantal

REMERCIEMENTS

Merci aux éleveurs des Réseaux d'élevage pour leur accueil
et leur contribution active à l'élaboration de ces références
ainsi qu'à toutes les personnes et organismes sollicités pour
la fourniture de données commerciales, techniques et
économiques présentes dans ce document.

Préalables

En 2021 quatre départements d'Occitanie, l'Aveyron, la Haute Garonne, le Lot et le Tarn ont rejoint les quatre départements historiques du réseau Auvergne Lozère (Cantal, Haute Loire, Lozère, et Puy de Dôme) pour former le Réseau Inosys bovins lait Sud Massif central qui s'étend donc de l'Est de la Haute Loire aux montagnes pyrénéennes.

Le présent document accompagne cette fusion et regroupe désormais l'ensemble des cas types (17) issus du suivi de 70 fermes laitières et qui se veulent illustratifs de la diversité de l'élevage laitier de ces départements (contexte pédoclimatique, zones fourragères, mode de conduite et débouchés).

Construits à partir d'observations concrètes en fermes, ces systèmes de production fournissent des références et des objectifs accessibles. D'une part ils donnent des repères aux éleveurs et aux techniciens pour piloter les exploitations ou établir des projets. D'autre part ces systèmes **modélisés et optimisés** sont disponibles pour tous travaux de prospective sur l'élevage laitier à l'échelon départemental et national.

Les résultats conjoncturels sont établis à système technique constant en intégrant les évolutions économiques des prix des matières premières (IPAMPA), des charges et des produits. Les prix de vente des animaux et du lait sont actualisés à partir des données commerciales de groupements de producteurs, de laiterie, et à dire d'experts (de nombreux éléments d'actualisation sont publiés dans le **référentiel élevage Sud Massif central**).

Les systèmes de production laitière décrits dans un cadre qui correspond à celui des cahiers des charges des AOP (Bleu d'Auvergne, Cantal, Fourme d'Ambert, Laguiole, Saint Nectaire et Salers), voient leur prix du lait majoré d'une plus-value. Cette plus-value est estimée à partir des données collectées au sein de la filière et des différentes entreprises de collecte.

AOP	Plus values et prix 2021 appliqués sur cas types €/1000 l
Cantal + Bleu d'Auvergne	+ 10 € /1000 l
Saint Nectaire laitier	+ 75 € /1000 l
Fourme d'Ambert + Bleu d'Auvergne	+ 6 € /1000 l
Cantal + Bleu d'Auvergne + Fourme d'Ambert	+ 15 € /1000 l
Laguiole	572 € /1000 l

En fonction des zones de collectes et des zones d'appellation, certains cas types, dans leur fonctionnement, peuvent répondre au cahier des charges de plusieurs AOP. Le choix a été fait de les décrire dans une d'entre elles (voir deux ou trois quand celles-ci se cumulent, exemple Cantal + Fourme d'Ambert + Bleu d'Auvergne) en croisant les zones AOP et les zones de présence majoritaire des cas types.

Exemple : BL15 Mont du Cantal donc AOP Cantal + Bleu d'Auvergne.

Néanmoins un cas type peut illustrer un système de production, d'une autre zone d'appellation d'origine (par exemple ce même BL15 présent sur la zone d'appellation Fourme d'Ambert et Bleu d'Auvergne). Le tableau suivant permet de visualiser les potentialités entre cas type et AOP

Cas type	AOP retenues pour la description	AOP Potentielles
BL6	Laguiole	
BL13	Fourme d'Ambert + Bleu d'Auvergne	Cantal + Bleu d'Auvergne
BL14	Fourme d'Ambert + Bleu d'Auvergne	Cantal + Bleu d'Auvergne
BL15	Cantal + Bleu d'Auvergne	Fourme d'Ambert + Bleu d'Auvergne
BL16	Cantal + Bleu d'Auvergne	Fourme d'Ambert + Bleu d'Auvergne Saint Nectaire
BL17	Cantal + Fourme d'Ambert + Bleu d'Auvergne	Saint Nectaire
BL18	Cantal + Bleu d'Auvergne	Fourme d'Ambert + Bleu d'Auvergne
BL22	Cantal + Fourme d'Ambert + Bleu d'Auvergne	Saint Nectaire
BL33	Aucune	Fourme d'Ambert + Bleu d'Auvergne

Bien évidemment un système d'exploitation dont le fonctionnement correspond à un cas type et présent sur une zone d'appellation peut aussi avoir fait le choix de ne pas intégrer un cahier des charges.

D'autres systèmes, bien que présents sur des zones d'appellation (BL50) sont décrit sans plus-value car leur fonctionnement tel qu'il est décrit à travers le cas type ne correspond pas au cahier des charges de l'AOP. Des modifications substantielles seraient à apporter pour l'intégrer.

Le référentiel cas type Sud Massif central ne décrit qu'un seul système en agriculture biologique (BL4) pour des raisons historiques liées au fonctionnement des réseaux d'élevage. 3 autres systèmes sont néanmoins décrits dans le cadre du dispositif Bioréférences du pôle bio Massif central et accessibles sur le site internet ou auprès des conseillers spécialisés des chambres d'agriculture.

Méthodologie de construction des cas types

- Ils sont décrits sur l'année civile.
- La céréale autoconsommée fait l'objet d'une cession au troupeau (valeur définie annuellement en fonction du prix de marché : **230 €/tonne pour 2022**).
- Les aides couplées et découplées sont celles qui sont dues au titre de l'année étudiée. Les aides couplées (DPB + aide verte + surprime) ont été établis sur la reconstitution historique propre à chaque système. **Cette publication ne tient pas compte de stabilisateur ou discipline budgétaire non connus à cette date pour la PAC. Un stabilisateur de 5% a été appliqué pour les ICHN.**
- Pour le foncier, on considère désormais (changement de convention de saisie en 2021) que pour les sociétés la totalité du foncier est couverte par du fermage (2/3 des surfaces) et des mises à disposition indemnisées (1/3). Pour les structures individuelles, 2/3 du foncier est considéré en fermage et le reste en propriété mais ne faisant pas l'objet du indemnité pour mise à disposition.
- Les systèmes sont décrits à l'équilibre fourrager sans variation économique des stocks et les performances animales et végétales ne sont pas affectées par les aléas climatiques et les problèmes sanitaires. Néanmoins, à partir de l'exercice 2018, une approche de l'impact économique d'un déficit fourrager, qu'il soit exceptionnel ou chronique est proposée. Elle figure au bas de la page « description-commentaires-chiffres clés » de chaque cas type. Ce chiffrage concerne uniquement un coût estimé (1) du renflouement du déficit fourrager pour différents niveaux de déficit (déficit de 10 % = 500 Kg de MS / UGB environ ...).

Les comptes de résultat proposés ne prennent pas en compte les éventuelles compensations issues des procédures calamités ou des collectivités territoriales.

- (1) Mode de calcul : Le déficit fourrager est converti en déficit d'UFL et la compensation de ce dernier a été établie sur la base d'un coût de 0.36 €/UFL achetée (0.42 €/UFLbio). Ce coût est estimé à partir d'un mix de produits disponibles sur le marché aux tarifs 2022 (base orge, foin, maïs ensilage).



Sud Massif
Central

Systèmes laitiers livreurs spécialisés 100% herbe

Zones tout herbe (Monts du Cantal, Dômes, Combrailles, Livradois, Monts du Forez (zones d'appellations))

AOP Fourme d'Ambert + Bleu

Système laitier spécialisé, 284000 litres de lait vendus

1,2 UMO - 41 vaches laitières Prim'holstein à 7200 l

66 ha de prairies permanentes ; ensilage et foin

BL13

Zones tout herbe (Monts du Cantal, Dômes, Combrailles, Livradois, Monts du Forez (zones d'appellations))

AOP Fourme d'Ambert + Bleu

Système laitier spécialisé, 670000 litres de de lait vendus

3 UMO GAEC - 95 vaches laitières Prim'holstein à 7300 l

145 ha de prairies permanentes ; ensilage et foin

BL14

Zone volcanique tout herbe (Monts du Cantal, Dômes, Combrailles (zones d'appellations))

AOP Cantal / Bleu

Système laitier spécialisé, 360000 litres de lait vendus

2 UMO GAEC - 55 vaches laitières Prim'holstein à 6 900 l

80 ha de prairies permanentes ; ensilage et foin

BL15

Zone volcanique tout herbe (Monts du Cantal, Dômes, Combrailles (zones d'appellations))

AOP Cantal / Bleu d'Auvergne

Système laitier spécialisé, 220 000 l de lait vendus

1,5 UMO - 38 vaches laitières Prim'holstein à 6 000 l

54 ha d'herbe, enrubannage et foin

BL16

Zone volcanique tout herbe (Monts du Cantal, Dômes, Combrailles (zones d'appellations))

AOP Cantal / Fourme d'Ambert / Bleu d'Auvergne

Système laitier spécialisé, 300000 litres de lait vendus

2 UMO GAEC - 57 vaches laitières montbéliardes à 5 500 l

90 ha de prairies permanentes , foin (séché au sol)

BL17



Sud Massif Central

Systèmes laitiers livreurs spécialisés herbe + céréales intraconsommées

Levezou		Système laitier spécialisé, 275 000 l de lait vendu 1,5 UMO ind. , 44 vaches laitières Montbéliarde à 6250 l 65 ha de prairies et 15 ha de céréales, ensilage et foin	BL5
Aubrac Zone d'appellation AOP Laguiole	AOP Laguiole	Système laitier spécialisé, 226 000 litres de lait vendus 1,5 UMO - 42 vaches laitières Simmental Françaises à 5500 l 63 ha de prairies - pâture et foin séché en grange - 12 ha de céréales	BL6
Zones granitiques d'altitude (Margeride, Velay granitique, Hautes Combrailles, Plateau du livradois Forez)		Système laitier spécialisé, 200 000 l lait vendu 1,1 UMO, 35 vaches laitières Montbéliardes à 6000 l 57 ha de prairies et 3 ha de céréales, ensilage et foin	BL31
Zones granitiques d'altitude (Margeride, Velay granitique, Hautes Combrailles, Plateau du livradois Forez)		Système laitier spécialisé, 336 000 l de lait vendu 2,2 UMO GAEC , 50 vaches laitières Prim'Holstein à 7000 l 70 ha de prairies et 10 ha de céréales, ensilage et foin	BL33

Systèmes mixtes bovins lait - bovins viande

**Ségala aveyronnais,
Levezou**

**Double troupeau, 220000 l de lait + Veaux d'Aveyron
et du ségala**

2 UMO (EARL). - 28 vaches laitières à 7800 l et 15 vaches allaitantes Limousines

58 ha SAU - 8 ha GCU et 42 ha d'herbe

BL3

**Zone volcanique tout
herbe (Monts du Cantal,
Dômes, Combrailles
(zones d'appelations)**

AOP Cantal /
Fourme d'Ambert /
Bleu d'Auvergne

Double troupeau, 223000 l de lait + broutards

2 UMO GAEC - 37 vaches laitières à 6500 l et 34 vaches allaitantes Salers

100 ha en prairies naturelles

BL18

**Volcanique labouré -
Velay volcanique,
Planèze de Saint Flour
(zones d'appelations)**

AOP Cantal /
Fourme d'Ambert
/ Bleu d'Auvergne

**Double troupeau
300 000 litres de lait et 41 vaches allaitantes**

2,1 UMO GAEC - 49 vaches laitières à 6400 l et 41 vaches allaitantes Aubrac.

108 ha de prairies et 5 ha de céréales, ensilage et foin

BL22



**Sud Massif
Central**

Systèmes livreurs spécialisés herbe-maïs

Zone de piémonts à maïs favorable du Lot, Aveyron (ségala), Tarn, Cantal (Châtaigneraie)

Non AOP

Système laitier spécialisé, 610 000 l lait vendu

2,5 UMO GAEC, 75 vaches laitières Prim'Holstein à 8100 l

98 ha, 20 ha de maïs et 15 ha de céréales, ensilage et foin

BL2

Zone de piémonts à maïs favorable du Lot, Aveyron (ségala), Tarn, Cantal (Châtaigneraie)



Système laitier spécialisé en AB, 215 000 l de lait vendu

1,5 UMO ind. , 35 vaches laitières Montbéliarde à 6400 l

46 ha de prairies, 5 ha de maïs et 7 ha de céréales, ensilage et foin

BL4

Zone de montagnes à maïs possible de Haute Loire, Puy de Dôme, Cantal

Non AOP

Système laitier spécialisé, 460 000 litres de lait vendu

2,2 UMO GAEC, 65 vaches laitières Montbéliardes à 7400 l

86 ha d'herbe (ensilage et foin), 15 ha de maïs et 16 ha de céréales

BL46

Zone de montagnes à maïs possible de Haute Loire, Puy de Dôme, Cantal

Non AOP

Système laitier spécialisé, 490 000 litres de lait vendu

1,2 UMO, 66 vaches laitières Montbéliardes à 7700 l - traite robotisée

62 ha d'herbe (ensilage et foin), 13 ha de maïs et 10 ha de céréales

BL47

Zone de piémonts à maïs favorable du Lot, Aveyron (ségala), Tarn, Cantal (Châtaigneraie)

Non AOP

Système lait spécialisé, 630 000 l de lait vendu

2 UMO GAEC - 75 vaches laitières Prim'Holstein à 8500 l

56 ha de prairies (ensilage et foin), 14 ha de maïs et 10 ha de céréales

BL50

POUR ALLER PLUS LOIN

Référentiel élevage 2023 - Bovins lait et bovins viande – Réseaux
INOSYS Sud Massif central (conjoncture 2022)

Référentiel cas types lait bio Massif central conjoncture 2022 (ed. 2023)

CONTACTS :

Aveyron

Jean-Christophe Vidal - Tél. : 05 65 71 37 00

Jean-christophe.vidal@aveyron.chambagri.fr

Cantal

Yann Bouchard - Estelle Delarue -

Françoise Monsallier

Tél. : 04 71 45 55 40

yann.bouchard@cantal.chambagri.fr

estelle.delarue@cantal.chambagri.fr

francoise.monsallier@cantal.chambagri.fr

Haute-Garonne

Richard Gourmanel - Tél. : 06 32 89 20 46

Richard.gourmanel@haute-garonne.chambagri.fr

Haute-Loire

Claude Roche - Tél. : 04 71 07 21 00

croche@haute-loire.chambagri.fr

Lot

Thierry Gayral - Tél. : 05 65 34 88 04

Thierry.gayral@lot.chambagri.fr

Lozère

Emilie Boucharin - Tél. : 04 66 32 09 84

emilie.boucharin@lozere.chambagri.fr

Occitanie

Jean-Louis Balme - Tél. : 04 66 65 62 00

jean-louis.balme@occitanie.chambagri.fr

Puy-de-Dôme

Jean-Baptiste Auger, Justine Perret - Tél. : 04 73 44 45 46

j-b.auger@puy-de-dome.chambagri.fr

j.perret@puy-de-dome.chambagri.fr

Tarn

Alexis Gangneron - Tél. : 05 63 48 83 87

Alexis.gangneron@tarn.chambagri.fr

Institut de l'Elevage

Yannick Pechuzal

yannick.pechuzal@idele.fr

SYSTEMES BOVINS LAITIERS DES ZONES DE MONTAGNES ET PIEMONTS DU SUD DU MASSIF CENTRAL

(CAS-TYPES EN CONJONCTURE 2022)

Construits à partir d'observations concrètes en fermes, les cas types fournissent des références et des objectifs accessibles. D'une part ils donnent des repères aux éleveurs et aux techniciens pour piloter les exploitations ou établir des projets. D'autre part ces systèmes modélisés et optimisés sont disponibles pour tous travaux de prospective sur l'élevage laitier à l'échelon départemental et national.

Les résultats conjoncturels sont établis à système technique constant en intégrant les évolutions économiques des prix des matières premières (IPAMPA), des charges et des produits. Les prix de vente des animaux et du lait sont actualisés à partir des données commerciales de groupements de producteurs, de laiterie, et à dire d'experts (de nombreux éléments d'actualisation sont publiés dans le référentiel élevage).

Juin 2023

Document édité par l'Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy
75595 Paris Cedex 12
www.idele.fr

ISSN : en cours
Référence idele : 0023502024



Inosys-Réseaux d'Élevage est un réseau de compétences, déployé sur l'ensemble du territoire français, qui associe près de 1500 éleveurs et 240 ingénieurs des Chambres d'agriculture et de l'Institut de l'Élevage. Il repose sur le suivi d'exploitations volontaires, représentant la diversité des systèmes d'élevages herbivores. Cet observatoire des pratiques, de la contribution au développement durable et de l'évolution de l'élevage constitue une véritable infrastructure de recherche et développement. Ses nombreuses productions, sous forme de références ou d'outils de diagnostic et de conseil, aident à raisonner des projets d'installation et alimentent les actions de conseil. Le dispositif permet de simuler ou d'évaluer l'impact de politiques publiques, de changements réglementaires, d'aléas climatiques ou de marchés. Ce réseau permet en outre de diffuser largement sur le terrain le savoir et les outils nécessaires à l'appropriation de nouvelles problématiques, comme par exemple les enjeux de l'agroécologie. En ce sens il contribue largement à la formation continue des éleveurs et de leurs conseillers.

LES PARTENAIRES FINANCIERS

Le dispositif INOSYS Réseaux d'élevage bénéficie du soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) dans le cadre du PNDAR et des PRDAR. Il fait également l'objet d'un soutien financier national complémentaire de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE).

D'autres sources de financement peuvent être mobilisées au plan régional pour la conduite de projets spécifiques.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

